

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 AOÛT

LA VOIX

Le premier numéro du journal de M. Millerand a paru avec un programme ainsi condensé :

« Nous ne voulons pas Boulanger, qui est l'Empire. »

« Nous ne voulons pas Ferry, qui est la réaction bourgeoise. »

« Nous voulons la République démocratique et sociale. »

Le nouveau journal doit contenir aujourd'hui une lettre-programme de M. René Goblet. Les collaborateurs du journal sont MM. Anatole de la Forge, de Lanessan, Basly, députés, Hovelacque et Alphonse Humbert, conseillers municipaux de Paris.

Ces noms ont, par eux-mêmes, une signification politique assez accentuée.

Il est utile, toutefois, à la veille des élections générales, de constater le désaccord profond qui se manifeste dans le parti républicain. Les fractions commencent à relever la tête. C'est ce qui inquiète les opportunistes. Leur moniteur, tout en traitant de « schismatiques » les républicains radicaux qui fondent la Voix pour prôner une politique indépendante, déclare qu'ils sacrifieront « toutes les considérations de programme, de nuance, de détail à la défaite de l'ennemi commun : le boulangisme et la réaction ».

M. Millerand leur a répondu d'avance dans son programme :

« A entendre certains gens graves, le meilleur moyen de battre le boulangisme et la réaction, son allié, serait de ne parler aux électeurs que du danger boulangiste et de fuir, comme la peste, toute allusion à un programme trop précis. Histoire d'éviter la division entre républicains. »

« J'ai une observation tout d'abord à présenter : c'est qu'il est des républicains dont nous tenons à nous séparer. Je veux parler de certains membres du gouvernement. Il en est pour les partis comme pour les familles. Quand une famille a eu la douleur de voir un des siens faillir à l'honneur, les parents du coupable sont tenus à une probité d'autant plus rigide que le soupçon serait naturellement plus prompt à les atteindre. Quand un parti a eu le malheur immérité de compter parmi ses personnages de marque M. Wilson, prendre pour ministres MM. Constans, Thévenet et Rouvier, est un luxe qui ne lui est pas permis. »

Voilà avec quel mépris sont repoussées les avances des opportunistes. E. R.

Les Devoirs Politiques des Instituteurs

M. Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a adressé aux préfets la circulaire suivante :

« Paris, le 20 août 1889. »

« Monsieur le préfet, Vous allez recevoir le compte rendu analytique des séances du congrès international de

l'enseignement primaire, qui vient de tenir ses assises à la Sorbonne.

« Je ne veux pas attendre cette publication pour vous faire connaître les principes d'ordre gouvernemental qui ont inspiré le langage que j'ai tenu en cette circonstance aux délégués du corps enseignant. »

« En présidant la séance de clôture du congrès, j'ai essayé de rappeler, en quelques mots, ce que doit être l'instituteur dans notre démocratie. Notre législation lui assure aujourd'hui le degré d'indépendance qui lui est nécessaire pour remplir avec fruit et dignité la mission qui lui est confiée ; mais elle ne le met pas, sous prétexte de neutralité, en dehors du pays et de ses institutions. Elle ne devait pas faire, elle n'a pas fait de lui un agent politique ; mais elle ne lui commande pas une affectation d'indifférence systématique, qui serait la plus significative des manifestations contre la République elle-même. »

« Une telle attitude de la part des instituteurs serait impossible à justifier. Sans doute tout fonctionnaire de l'Etat doit s'enfermer dans la spécialité de sa fonction propre ; mais chaque service public, loin de former un tout isolé, ne fait-il pas partie d'un même organisme, le gouvernement de la République, et n'est-il pas nécessaire qu'il en seconde, pour sa part, le bon fonctionnement ? Dans une démocratie bien ordonnée, sous un gouvernement qui a souci de ses devoirs autant que de ses droits, ce serait un abus de demander à des fonctionnaires d'un ordre quelconque un mode de concours incompatible avec ses attributions ; mais c'en serait un autre, et plus grave encore, de leur laisser croire qu'ils peuvent afficher le dédain pour nos institutions, se retrancher dans une sorte de fausse impartialité professionnelle et revendiquer le droit de tenir publiquement la balance égale entre la République et ses ennemis. »

« De tous les serviteurs de l'Etat, les éducateurs de la jeunesse seraient les derniers à qui l'on pût reconnaître un pareil droit : eux-mêmes s'étonneraient qu'après les avoir chargés de donner l'instruction civique, on les autorisât à démentir leurs leçons par leur exemple. »

« Tous les fonctionnaires doivent concourir de concert à un même but : le bien de l'Etat et de la République. Les instituteurs ne se désintéresseront pas de cette fin supérieure. Je les connais trop pour en douter. »

« Je vous prie de porter la présente circulaire à la connaissance des instituteurs de votre département. »

« Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée. »

« Le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, »
A. FALLIÈRES.

INFORMATIONS

TOUT POUR PARIS

Le fameux banquet des maires aura rapporté gros aux Parisiens, au détriment de la province.

Un maire à qui M. Carnot aura fait l'hon-

neur de serrer la main, ne peut pas dépenser à Paris moins de 500 fr.

C'est donc 8 à 10 millions que cette fantaisie gastronomique aura enlevés aux commerçants de province.

Ajoutez à cela le prix de ce monstrueux dîner dont profitera uniquement Paris.

Pendant qu'on banquette et qu'on s'amuse à Paris, on crie misère en province ; les commerçants ne vendent rien et beaucoup de magasins se ferment.

Quelle terrible liquidation l'Exposition nous réserve !

LA 46^e DEMI-BRIGADE

Le jour du transfert des cendres, l'armée était là, dit le Gaulois, et Hippolyte Maze haranguait les cercueils des panthéonnés.

Il arrive à La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France. Il rappelle que ce brave homme faisait partie de la 46^e demi-brigade et il s'écrie :

— Elle est ici, l'héroïque 46^e demi-brigade ! Vous allez la voir défiler devant vous, sous son glorieux numéro. C'est le 46^e de ligne, dont j'aperçois le drapeau, etc.

Aussitôt vif émoi, dans les rangs du conseil municipal.

- Le 46^e de ligne est ici ?
- Pas possible.
- C'est une honte.
- Il ne défilera pas. Nous ne voulons pas qu'il défile.
- Allons-nous-en pour ne pas voir cela.

On eut toutes les peines du monde à calmer nos bons conseillers.

Et pourquoi tant d'émoi ?

Voici. Le 46^e de ligne, le régiment de La Tour d'Auvergne, a enlevé la barricade devant laquelle se tenait Baudin, au 2 décembre, et ce sont ses balles qui ont fait ce martyr.

Or, ce cercueil de Baudin était là avec les autres.

Quelques minutes après, le 46^e de ligne défilait devant les cendres de celui qu'il fusilla.

Et les officiers, en saluant de l'épée, avaient un petit air narquois des plus amusants.

On en rit encore à la caserne de la Pépinière.

Ajoutons que c'est un bataillon du 46^e de ligne qui gardait la Haute Cour.

O cendres de La Tour d'Auvergne !

INFAMIES GOUVERNEMENTALES

On sait qu'à l'heure présente nul ne peut devenir officier ministériel, notaire, avoué, greffier, s'il n'est pas bon républicain. Nombreux sont les faits que nous aurions à enregistrer et qui témoignent de cette nouvelle exigence des Parquets. Voici un exemple nouveau et bien caractéristique de cette odieuse intolérance. Un avoué près le Tribunal de Moissac (Tarn-et-Garonne), candidat au Conseil d'arrondissement — et candidat heureux — s'était permis dans sa circulaire électorale de médire quelque peu de nos gouvernants. Il a été suspendu pour six mois ! Avis aux no-

taires, avoués, huissiers. La juridiction disciplinaire ne s'applique pas seulement aux actes professionnels, elle s'applique aux opinions politiques. Jamais gouvernement n'avait osé aller jusque-là. Il est vrai que la République est un modèle de gouvernement.

L'ÉPIDÉMIE DE LÉROUVILLE

A l'occasion de la nouvelle épidémie qui s'est déclarée dans la garnison de Lérerville et de Saint-Mihiel (Meuse), le XIX^e Siècle demande à M. Dujardin-Beaumetz, et à tous les enquêteurs officiels si, cette fois, c'est encore, comme à Dinan, « l'eau contaminée à la suite des infiltrations de fosses d'aisances bouleversées par le tremblement de terre » qui couche sur le flanc la garnison de Lérerville et la garnison de Saint-Mihiel !

Voyons, il y a quelque chose de pourri dans le royaume des riz-pain-sel, et si l'autorité militaire supérieure ne veut pas en convenir, pour des raisons que nous n'avons pas à rechercher en ce moment, nous n'avons pas les mêmes motifs de déguiser la vérité.

L'EMPEREUR GUILLAUME

A Strasbourg

L'empereur Guillaume, accompagné de l'impératrice d'Allemagne est arrivé avant-hier à Strasbourg à cinq heures un quart du matin.

Depuis la veille, l'administration avait usé de tous les moyens de pression possibles pour obliger les habitants de la ville à pavoiser leurs maisons. Les commerçants avaient été notamment avertis que la police prendrait note de ceux qui s'abstiendraient. Ajoutons que les troupes venues pour être passées en revue logent chez les habitants.

On a ainsi obtenu la décoration officielle qu'on voulait avoir. Les Strasbourgeois ont cependant usé d'un biais. La plupart, au lieu d'arborer les couleurs allemandes, ont pavoisé de drapeaux aux couleurs spéciales de l'Alsace-Lorraine.

L'ENTRÉE DE L'EMPEREUR

A l'arrivée de l'Empereur, des salves d'artillerie ont été tirées et les cloches mises en branle. Sur le perron de la gare se trouvait une compagnie d'honneur, composée de soldats saxons et wurtembergeois. A droite de ce détachement étaient placés les généraux, le prince et la princesse de Hohenlohe, accompagnés de la princesse Elisabeth, leur fille, et de leurs trois fils. Le grand-Duc de Bade descendit le premier du train, et se plaça sur l'aile droite de la compagnie d'honneur, en sa qualité d'inspecteur des troupes d'Alsace-Lorraine.

En descendant de wagon, l'Empereur et l'Impératrice ont salué les personnes présentes. La princesse de Hohenlohe et la princesse Elisabeth leur ont remis des bouquets. Après avoir passé devant la compagnie d'honneur, les souverains ont quitté la gare. Quatre-vingts sociétés, comptant quatre mille membres, les élèves des écoles et les sapeurs pompiers formaient la haie sur le passage du cortège impérial.

L'Empereur et l'Impératrice ont traversé la ville en calèche attelée de quatre chevaux, pré-

cedés et suivis par des détachements de uhlans.

Sur la place de l'Empereur se trouvaient deux tribunes dans lesquelles avaient pris place les maires de la région, ainsi que des jeunes filles en costume national, et les étudiants de l'université de Strasbourg.

Strasbourg, 21 août.

L'illumination de la cathédrale a été contrariée par le temps.

Aujourd'hui le ciel est couvert; il ne pleut pas et la température est assez basse.

L'Empereur est parti pour la revue, à huit heures quarante-cinq, dans une calèche ouverte, à deux chevaux; il portait l'uniforme de la garde et était accompagné du grand-duc de Bade; l'impératrice est partie cinq minutes plus tard.

La revue s'est terminée à midi.

A trois heures, Guillaume II a visité la cathédrale.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA CROIX ROUGE DE FRANCE

Il y a quelque temps, nous avons annoncé la formation à Saumur d'un comité de la Croix Rouge. Cette œuvre attire en ce moment, partout autour d'elle, un courant de sympathie et de dévouement, un patriotisme enthousiasme, auquel notre ville ne pourrait manquer de prendre part.

La croix rouge est le symbole de la convention de Genève. La convention de Genève est le contrat international en vertu duquel les blessés, les ambulances, le service sanitaire attaché aux armées, sont neutralisés en temps de guerre. Puisque la science, dit Maxime du Camp, s'ingénie en inventions meurtrières, puisque la paix, dont chacun parle avec emphase, ne sert qu'à préparer la destruction des peuples; puisqu'aujourd'hui, à la plus grande gloire du progrès moderne, des nations entières sont menées au massacre, comme des troupeaux poussés vers l'abattoir, il était naturel que la pitié, la sainte pitié, fit, après des siècles de cruautés et de négligences criminelles, entendre enfin sa voix, et réclama les droits de l'humanité, qui sont les devoirs de la créature humaine.

Ce fait, si considérable dans l'histoire, de la convention de Genève, a eu deux résultats: rendre sacrés ceux qui tombent blessés ou malades sur le champ de bataille, ceux qui les ramassent et qui les soignent; donner naissance à des sociétés libres, auxiliaires des services officiels, dont la mission, chaleureusement recherchée, est de porter secours aux blessés et de mettre à leur disposition avant, pendant et après la guerre, les ressources dont elles disposent.

Ces sociétés, les peuples les ont spontanément baptisées du nom de la Croix Rouge. Il y a la Croix Rouge anglaise, russe, allemande, il y a la Croix Rouge de France. Toutes ont pour but cet inexprimable bienfait de suppléer, par leur organisation, leur service médical, à l'insuffisance numérique et matérielle obligées du service de santé militaire en temps de guerre.

Cette insuffisance ressort, mieux encore que de tous les raisonnements, de documents puisés dans l'histoire de nos dernières guerres. En voici quelques-uns: Peu de jours après la prise de Sébastopol, le médecin en chef de l'armée française écrit: « Il y a en traitement dans nos ambulances 10,520 malades ou blessés, et pour faire ce service il n'y a pas 80 médecins. Aussi la pourriture d'hôpital s'est-elle développée partout ». On évacue les blessés sur Constantinople, et le docteur Cheu dit de son côté: « La situation des blessés est épouvantable; ils n'ont point été pansés depuis leur départ de Crimée; l'appareil s'est dérangé et gêne plus qu'il ne sert; le gonflement des parties a rencontré trop de résistance dans le linge qui s'est durci; la gangrène, la vermine même ont envahi les plaies. Les bâtiments de commerce, chargés du transport des malades ou blessés, n'étaient point organisés pour ce service. Si le bâtiment avait un médecin il n'avait ni bandes, ni charpies, ni linge ». Le typhus, ce fidèle allié des batailles, vient, et 39 médecins vont rejoindre les 95,000 cadavres français dont nous avons saturé la terre de Chersonnèse.

Dans la guerre d'Italie on eut pu quintupler le service de santé, dit un historien, sans le mettre encore en proportion avec les nécessités qui lui incombent. Le 17 mai 1859, le médecin en chef écrit: « Le 2^e corps est aujourd'hui à Sale, à la veille d'en venir aux mains. Nous n'avons pour toute ressource qu'un caisson d'ambulance, nous sommes complètement dépourvus de brancards, nous manquons également de couvertures ». Et le 19 mai: « Le service de santé du corps d'armée de la garde n'est pas encore assuré. Absence de moyens de transports, pas de litière, de caolet ni de fourgon; pénurie des moyens de pansements, insuffisance des appareils à fracture. J'ai demandé avec insistance du chloroforme, du perchlorure de fer, rien ne m'a encore été livré ». Le 24 mai: « Les salles, les cloîtres et l'église sont garnis de paille, car nous manquons absolument de couchage. Afin d'économiser le peu de linge dont nous disposons, j'ai fait requérir une certaine quantité de mousse destinée aux fomentations d'eau froide. 800 blessés ont été nourris pendant quatre jours par la commisération publique. Les régiments et les ambulances continuent à manquer de médicaments, de même que nous sommes dépourvus d'infirmiers ». Après Sol-

férino ce fut épouvantable, on mit cinq jours à ramasser les blessés sur le champ de bataille. L'encombrement fut tel à Castiglione, qu'on a calculé que chaque médecin avait 500 blessés à soigner!

La France, à son honneur, signa la première la convention de Genève en 1864, mais garda, comme toujours, à l'état de projet, l'organisation des sociétés de secours aux blessés qui en forment le corollaire. L'Allemagne en fit la première application dans la guerre de Bohême en 1866. Pendant cette courte campagne, le seul comité de Berlin, dirigé par l'impératrice Augusta, encaissa 15 millions de francs. 200 employés, 250 femmes recevaient, classaient les objets de toute sorte affluant de chaque coin des provinces de Prusse, et les expédiaient sur les points où les blessés avaient été transportés. Les trains sanitaires trouvaient à chaque arrêt, par les soins de la Croix Rouge, le reconfort pour chaque malade, la nourriture, le pansement, un gîte définitif si la fatigue était trop grande pour permettre de continuer la route. La station de ravitaillement de Pardubitz, voisine de Sadowa, secourut de toute manière 600 à 800 hommes par jour pendant deux mois, au cours des évacuations successives.

La preuve était faite; désormais, derrière l'armée de la guerre, l'armée de secours; derrière le drapeau qui mène à la bataille, l'étendard de la Croix Rouge qui promet assistance et flotte au-dessus des massacres comme l'emblème de salut. (A suivre.)

CLASSE DE 1888. — ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Sont affectés à l'armée de mer les jeunes gens de la classe de 1888 ayant tiré les numéros suivants dans notre arrondissement:

Canton de Saumur Sud, 2, 3, 6.
Canton de Saumur N.-E., 2, 3.
Canton de Saumur N.-O., 2, 3.
Canton de Doué, 1, 2.
Canton de Gennes, 1, 7.
Canton de Montreuil-Bellay, 1, 2.
Canton de Vihiers, 1, 2, 4, 5, 6.

La batterie du 33^e d'artillerie, qui était venue à Saumur, il y a deux mois, pour les cours de l'École de cavalerie, a quitté notre ville ce matin, à 6 heures, pour retourner à Poitiers.

Elle passe par Fontevault et couchera ce soir à Loudun.

Le ministre de la guerre vient de décider que les conseils de révision se réuniront dans tous les départements, le 7 octobre prochain, pour examiner les demandes de dispense comme soutiens de famille et les sursis d'appel formés par les jeunes gens de la classe 1888

et les ajournés des classes 1886 et 1887. C'est la dernière fois qu'il sera fait application de la loi de 1872.

École de cavalerie de Saumur

OFFICIERS-ÉLÈVES

Nous empruntons à la liste de classement de sortie (1889) de l'École spéciale militaire les noms des quatre-vingt-dix-huit jeunes gens reconnus aptes au grade de sous-lieutenant de cavalerie et appelés à suivre, à l'École de cavalerie de Saumur, les cours de 1889-1890, commençant le 1^{er} octobre prochain.

MM.	MM.
De France.	Schneider (Aimé).
D'Avancour.	De Pommeroy.
De Pitray (Antoine).	Chantepie.
Jeanmaire.	De Saint-Palle.
Desclois.	De Sonis (Henri).
De Saint-Haouen.	Novo.
Emmery.	De Gastines.
De la Treillais.	Du Fau.
Lelasseux.	De Bouillé.
Gatetet.	De Maistre.
D'Étigny.	Mathet (Emile).
Bernard (Paul).	Martin (Georges).
Jaubert.	De Moucheron.
De Pitray (François).	Audrain.
Donop.	De Beaumont (Gaston).
Maurel.	De Laubespain.
Crinon.	Bréant.
D'Esclaiques.	Durausoy.
Grivart.	Broussaud.
De Sonis (François).	De Brissac.
Destremeau.	Ramolino.
Marcel.	Herbillon.
Mouze.	De Mangou.
De Rosny.	Bellevue.
Simon (Maurice).	De Galember.
De Piépape.	Huguet.
Bouchez.	Delattre.
De Planterose.	Boudène.
Audouard.	De la Taille.
De Benoist.	Mauche.
Ollivier (Paul).	De Saint-Laon.
Deckert.	De Saint-Hilaire.
Meillon.	De Chabannes.
De Sampigny.	De Masclary.
De Bournazel.	De Vaulchier.
Costa.	Robert.
Flatters.	Vitini.
Caternant.	Baguenault.
Dime.	Dubezin.
Duché.	Wanin.
Lory.	D'Hauteville.
Lory.	Ollivier (Yves).
Guérand.	Cazaubon.
Baudinot.	Barbet.
Gallois.	Crousse.
Flury.	De Langlois.
Ilher.	Baillié.
D'Ainvelle.	Payn (Raoul).
Lecointre (1886).	Robillot.

Avis aux réservistes possesseurs de chevaux:

Les réservistes non gradés, possesseurs de chevaux d'attelage, pourront être autorisés à emmener pendant les manœuvres d'automne un ou deux de ces animaux propres à faire un bon service. Ils seront chargés de la conduite des fourgons et recevront cinq francs par cheval et par jour, à titre de frais de location.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

DEUXIÈME PARTIE

V. — SUITE DU JOURNAL

(Suite)

Poncin, 4 septembre.

Nous sommes à Saumur depuis hier. Cette petite ville, fort agréablement située, a été fondée par Humbert IV, sire de Thoire et de Villars, en 1292.

Elle possède un vieux château très remarquable.

Nous avons déjeuné aujourd'hui à Jaurieux, où se trouve une grande fabrique de soierie, dans laquelle sont employées et logées six cents ouvrières environ.

Dans l'après-midi, nous nous sommes empressés d'aller admirer la grotte de Pérucle, longue de près de trois lieues. Elle contient un assez grand nombre de précipices, dans l'un desquels le major s'amusa à jeter quelques-unes de ses cartes de visite.

— Qui sait quand on les retrouvera! m'a-t-il dit.

Il y a un certain temps que je ne m'étais trouvé en tête à tête avec la jeune Allemande.

Ce soir, au moment où j'allais monter me coucher, nous nous sommes rencontrés au bas de l'escalier conduisant au premier étage de notre auberge.

Je me suis arrêté, en m'inclinant poliment, pour la laisser passer, mais elle n'en a rien fait.

— J'ai mille regrets à vous témoigner, M. Merris, m'a-t-elle dit à demi-voix.

— Des regrets?... Pourquoi? lesquels? ai-je demandé surpris.

Elle a hésité un peu, puis:

— C'est que je vous prive, involontairement du reste, de vos promenades du matin a-t-elle répondu; — si vous saviez à quel point j'en suis désolée!

Et elle a poussé un soupir.

— La privation est trop insignifiante par elle-même pour que vous la regrettiez à ce point, mademoiselle, ai-je répliqué... Je suis heureux, par ce petit sacrifice, qui ne me coûte guère, de rendre la tranquillité à un

brave garçon que j'estime et que j'aime.

— Hélas! oui, je sais, a-t-elle dit en soupirant de nouveau, il a voulu me faire la cour autrefois... Malheureusement, je n'éprouve rien pour lui.

— C'est fâcheux: il vous rendrait heureuse, je le crois, j'en suis sûr...

— Un mariage d'où l'affection est absente est une triste chose, M. Merris!...

— C'est vrai, mais elle vient quelquefois à la suite d'une union entre deux cœurs bons et indulgents l'un pour l'autre.

Elle a secoué la tête avec un sourire amer.

— Je ne pense pas comme vous, a-t-elle murmuré. — et... j'ai tort, car je suis pauvre!... Ici-bas, voyez-vous, chose lamentable, l'argent seul est recherché!... Ah! j'ai bien souffert dans ma vie, M. Merris!... Pourquoi la destinée est-elle si âpre pour les uns, si douce pour les autres, et pourquoi notre sort est-il toujours d'aimer qui ne nous aime pas!...

Elle a soupiré encore, plus douloureusement. J'ai vu une larme briller dans ses yeux, et elle m'a quitté brusquement, sans ajouter un mot.

Je suis monté pensif à ma chambre.

Divers incidents, qui m'avaient échappés jusqu'à cette heure, me frappent maintenant.

Plus j'y songe, plus la lumière se fait.

Si je comprends bien, pauvre fille!...

Non, décidément, quoiqu'il arrive, je sens que je ne parviendrai jamais à éprouver pour elle autre chose que de la pitié, — car elle souffre, a-t-elle dit.

Mais si elle souffre, pourquoi ce sourire stéréotypé sur ses lèvres?

Ma foi, je m'y perds.

La femme est une énigme, a-t-on écrit.

Je suis peu expert en la matière, mais la chose me paraît incontestable!...

Couchons-nous, et tâchons de dormir!

VI. — IYRESSE DU CŒUR

Le lendemain du jour où Raoul Merris avait eu avec l'Allemande la conversation relatée dans son journal, la pluie avait commencé à tomber dès le matin.

Le ciel se voilait, gris et terne. On ne sentait pas la moindre brise, et le temps s'était refroidi. Il était probable que le soleil ne se montrerait pas de la journée.

Raoul et le major se livraient, dans la

Les réservistes qui voudraient solliciter cette autorisation devront adresser leur demande par l'intervention de la gendarmerie au général commandant la subdivision.

L'Anjou nous rappelle que nous avons omis d'indiquer l'auteur de l'article : *L'épargne à la campagne*, publié dans notre numéro de mardi.

C'est par erreur typographique ; mais nous sommes heureux de rendre hommage au talent, à la justesse de vue de M. l'abbé Secrétain. Nous regrettons que le cadre de notre journal ne lui permette pas de reproduire *in extenso* tous les articles si bien pensés de cet éminent écrivain.

LES VAGABONDS DANS LES CAMPAGNES

Depuis plusieurs années les vagabonds sillonnent par groupes toujours croissants les routes du département de Maine-et-Loire ; leurs caravanes évitent ordinairement les villes pour inonder les campagnes. Les fermes isolées reçoivent particulièrement leurs visites. La ménagère, restée souvent seule à la maison par ce temps de grands travaux, voit arriver non sans effroi des bandes d'enfants, de femmes et d'hommes à la mine bien peu rassurante. Ces gaillards-là lancent d'abord dans l'intérieur des appartements leur progéniture, puis ils y pénètrent eux-mêmes avec audace. Se sentant les plus forts, ils parlent en maître et se font servir copieusement à boire et à manger. Comme témoignage de reconnaissance, ils s'en retournent parfois en pillant ce qui leur tombe sous la main. Si l'on refuse de satisfaire leurs exigences, ils se retirent la menace à la bouche.

Déjà, l'année dernière, les conseillers généraux avaient appelé l'attention spéciale du préfet sur ces abus alarmants. M. le général d'Andigné, entre autres, avait raconté que dans certaines fermes de l'arrondissement de Segré, on voyait plus de cent mendiants par semaine venir demander l'aumône.

M. le Préfet promit de mettre un terme à ce déplorable état de choses ; il déclara qu'il allait donner des ordres à la gendarmerie et la faire agir avec vigueur. Après de telles paroles, on était en droit d'espérer que la situation des campagnes s'améliorerait au moins sous ce rapport. Point du tout.

Les vagabonds errent toujours aussi nombreux et plus insolents que jamais. Il faut les héberger, ou bien, disent-ils, gare au feu, gare à l'empoisonnement des bestiaux.

On signale des fermes non loin du Lion-d'Angers, où le samedi soir on compte jusqu'à vingt mendiants, grands et petits, qui y descendent régulièrement, comme à l'hôtel, pour dîner et pour passer la nuit.

Aux environs de la même commune, des

cultivateurs n'ont pas voulu recevoir ces inconnus ; quelques jours après, ils ont trouvé dans les champs plusieurs bestiaux qui avaient péri probablement empoisonnés.

On se demande pourquoi les autorités supérieures abandonnent ainsi les campagnes à la merci de ces gens sans aveu, pour la plupart bohémiens, italiens et allemands, tous plus ou moins ennemis de la France.

Est-ce que, sous la R. F., les arrêtés d'expulsion sont spécialement réservés aux Français, princes, religieux et autres ? On le croirait véritablement.

À la session qui s'ouvre, le Conseil général, si dévoué aux intérêts des populations agricoles, ne manquera pas de réclamer encore en faveur des campagnes contre les vagabonds.

(Journal de Maine-et-Loire.)

L'assemblée de Saint-Louis, à Gennes, aura lieu dimanche 25 août.

Un feu d'artifice sera tiré dans la soirée.

BOURSIER DE L'EMPIRE

On lit dans le *Petit Courrier*, d'Angers :

« Le *Patriote* annonçait vendredi, avec emphase, que son candidat favori, le citoyen Peyssonnié, avait fait ses humanités au lycée d'Angers, dont il était « un des plus brillants élèves ».

» Notre confrère aurait pu ajouter que le jeune Peyssonnié était entré dans cet établissement grâce à une faveur du gouvernement impérial, qui lui avait généreusement accordé, ainsi qu'à son frère, une bourse ou une demi-bourse d'interne.

» Mais le *Patriote* ignorait peut-être ce détail, qu'il s'empressera sans nul doute de porter à la connaissance de ses lecteurs. »

M. Vacquier capitaine au 1^{er} cuirassiers, à Angers, est nommé commandant de l'annexe de remonte d'Angers.

NANTES. — *Glorieux anniversaire*. — Le 19 août, les Nantais ont célébré l'anniversaire d'un fait d'armes peu connu.

Le capitaine Jean Faber, de Nantes, se trouvant en vue de Guernesey, fut attaqué par six vaisseaux anglais.

Resté seul avec son fils de tout son équipage, après un combat de seize heures, il donna l'ordre à ce jeune homme de mettre le feu à la Sainte-Barbe. Le navire sauta et coula avec lui les six vaisseaux anglais.

TEMPÊTES

Toute la nuit dernière, le vent a encore soufflé avec fureur, causant de grands ravages dans les vergers, en dépouillant les arbres du peu de fruits qu'ils avaient.

Mais ces effets sont peu de chose auprès des désastres que nous signale le télégraphe.

Angoulême, 20 août.

Hier soir, de six heures à neuf heures, un orage épouvantable s'est abattu sur la ville et les environs. Les nuées étaient si épaisses que la nuit était complète ; le vent avait une telle violence que les plantations des promenades et des jardins ont été saccagées. La couverture du train qui ramène les ouvriers de Ruelle à Angoulême a été enlevée. Une partie de la toiture des bâtiments du dépôt de la gare d'Orléans a été projetée sur l'avenue Gambetta.

À la station de Vars, près d'Angoulême, la toiture servant d'abri aux voyageurs a été enlevée par l'orage ; un boucher de Ruffec a eu la jambe gauche cassée ; transporté chez lui et amputé, il est mort à midi. Plusieurs autres personnes ont été blessées légèrement.

Les Sables-d'Olonne, 20 août.

Depuis hier soir dix heures sévit une tempête d'une violence inouïe et qui a causé de nombreux dégâts dans la ville. Beaucoup d'arbres ont été brisés, des cheminées renversées, des volets arrachés.

Les bateaux de pêche viennent de rentrer dans notre port, mais les trois hommes qui montaient le *Saint-Louis* ont passé par des épreuves épouvantables, et ce n'est que par leur énergie et leur sang-froid qu'ils ont réussi à échapper à une perte totale après avoir eu leur mâât brisé au ras du pont.

Vannes, 20 août.

Une tempête d'une violence extrême s'est déchaînée hier lundi sur la baie de Quiberon et le golfe du Morbihan. Commencée à sept heures du soir, elle a eu sa plus grande force vers minuit et semble, les vents étant remontés au nord-ouest, devoir finir aujourd'hui dans l'après-midi.

La baie de l'île d'Arz paraît avoir été le centre du cyclone.

Par suite de ces orages, les communications ont été interrompues entre Paris et presque toute la France.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 août 1889.

Après quelques légères oscillations, les rentes restent sur leurs positions de la veille. Le 3 0/0 s'arrête à 85.67 ; le 4 1/2 0/0 fait 104.35.

Le Crédit Foncier, toujours animé, monte à 1,285. Un courant identique s'établit sur les obligations foncières et communales. Le comptant met à profit les cours actuels et passe des ordres d'achats assez importants.

La Société Générale est en bonne voie à 456.25.

La Banque d'Escompte s'avance à 515.

La Banque de Paris et des Pays-Bas a touché le cours de 760 et resté à 758.

On est à 690 sur le Crédit Lyonnais et à 596.25 sur la société des Dépôts et Comptes courants.

Le 3 0/0 Portugais se négocie couramment à 65.80. Ce cours équivaut à du 4 1/2 0/0 à 98.80, soit en obligations 500 fr. à 494.25 ; or le 4 1/2 0/0 Portugais étant coté 499.50, le

3 0/0 pour atteindre la parité devrait être à 66.80.

Le Panama reste à 43.75.

La Tour Eiffel s'est traitée de 770 à 772.50.

Toute l'activité du marché en Banque est concentrée sur le Crédit Provincial dont la reconstitution prochaine peut être considérée comme un fait accompli. Le vote du concordat qui sera proposé à l'assemblée du 25 août mettra la Société en possession de tout l'actif d'une valeur intrinsèque de 6 millions, ce qui correspond à 433 fr. par action. L'action n'étant encore qu'à 72.50, on voit quelle est la marge de la hausse en perspective.

L'obligation des Chemins Argentins finit à 437.50 ; on demande à 400 l'obligation des Chemins de fer de la province Santa-Fé.

L'assemblée générale des Chemins de fer Economiques tenue sous la présidence de M. E. Joubert a approuvé le rapport et les comptes. Elle a fixé à 81.35 le coupon n° 7 des actions nominatives et à 17.15 le dividende de chaque part bénéficiaires. L'ensemble des réserves s'élève à 773.516 francs.

Dernières Nouvelles

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 21 août, 2 h. 50.

Le général du Guiny, commandant le 3^e corps d'armée, vient d'envoyer au ministre de la guerre un rapport résumant l'enquête spéciale aux incidents de Lisieux, à la suite duquel le lieutenant Blasselle, du 129^e, et Léoni, sous-lieutenant, sont envoyés d'office, l'un au 84^e, l'autre au 34^e d'infanterie.

Les actes incorrects reprochés par le réquisitoire au colonel et au lieutenant-colonel du 129^e n'ont pu être suffisamment établis.

Si le prochain conseil des ministres a lieu lundi, il pourra être tenu à Fontainebleau ; mais s'il a lieu mardi, il sera tenu à Paris, M. Constans voulant être prêt pour prendre toutes les mesures de police que nécessitera le grand meeting de protestation boulangiste.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,
Faites avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.
Montpellier, 47 — 1.75 le litre.
Armagnac, 50 — 2 » le litre.
Verre compris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, guérissent par un dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

chambre de ce dernier, aux savantes combinaisons du jeu inventé, dit-on, par le brahmane Cissa.

Quand Macdowal jouait aux échecs, il était expressément défendu de parler, aussi Polly, plongée dans la lecture du dernier roman à la mode, et Lieschen, tout entière à sa broderie, n'échangeaient guère une réflexion que lorsque retentissait la formule.

— Echec et mat !

De temps à autre, miss Ashburner, pour rétablir la circulation du sang dans ses jambes engourdies, se levait, légère et silencieuse, et s'en allait à la fenêtre jeter un coup d'œil au firmament embrumé, ou aux passants de la rue, marchant précipitamment et voûtant leur dos sous la pluie. Puis elle revenait s'asseoir, en bâillant.

Le major était en train de perdre sa troisième partie.

En effet, au moment où Polly se levait, une fois encore, pour voir où les deux joueurs en étaient, Macdowal quitta son siège en disant :

— J'ai perdu !

Et, se tournant vers sa nièce :

— Je n'ai pas la tête au jeu, aujourd'hui, ajouta-t-il, si vous voulez prendre ma place,

Polly, j'irai fumer un cigare en bas pendant ce temps-là.

Pour toute réponse, la jeune fille s'attabla en face de Raoul, en faisant une grande révérence au major.

Macdowal sortit.

— Vous allez me donner une leçon, M. Merris, dit Polly, combien me rendez-vous de pièces ?

— Deux comme d'habitude, répondit Raoul en retirant de l'échiquier le fou de son roi et le pion placé devant sa reine.

La partie commença.

Il était facile de voir que Merris ménageait son adversaire.

D'ailleurs, depuis un instant, il était distrait ; cela devenait même visible, car il venait de commettre deux fautes impardonnables : il s'était laissé prendre un autre pion et un cavalier.

Il s'en apercevait à peine. Son regard errait de Lieschen à Polly, s'arrêtant plus longuement sur cette dernière.

Elle était charmante ce jour-là. Une pâleur diaphane poétisait son visage harmonieux, et ses yeux noirs se voilaient par moments d'une vague langueur.

Raoul se sentait troublé, sans qu'il sut pourquoi. Depuis plusieurs jours, il avait remarqué chez la fille d' inexplicables changements. Elle demeurait parfois absorbée dans une mélancolique rêverie, et semblait faire un effort pour y échapper par quelque explosion de gaieté soudaine et forcée, bien différente de la joie mutine et communicative qui lui était habituelle autrefois.

Et lui-même, Raoul n'était plus auprès d'elle le compagnon convenablement poli et raisonnablement aimable des premiers jours. Devant Macdowal, il affectait de ne lui accorder que les égards et la déférence que tout homme bien élevé doit à une femme, mêlés à une familiarité respectueuse qu'amène nécessairement, entre deux personnes spirituelles, la fréquentation de tous les jours ; mais lorsqu'il venait à se trouver seul avec elle, son assurance l'abandonnait, il lui fallait appeler la banalité à son secours, ce qui n'avait jamais lieu en d'autres circonstances.

Inhabile à s'interroger sur ses sentiments, ou peut-être redoutant, sans se l'avouer, de voir trop clair au fond de son âme, Raoul subissait passivement ce malaise moral, auquel du reste une espèce de voluptueuse torpeur

donnait un charme indéfinissable, et il ne faisait rien pour y porter remède.

La pensée du jeune homme était toute neuve en matière de sentiment. A peine quelques amourettes passagères avaient-elles troublé les limpides années de sa première jeunesse, pareilles à ces nuages fugitifs qui voilent un instant l'azur du ciel sans en ternir la radieuse pureté. Depuis lors, des orages plus terribles avaient bouleversé sa vie et dispersé à tous les vents de la douleur les amoureuses rêveries. Son cœur était vierge encore.

Il contemplant Polly dont les yeux étaient baissés sur l'échiquier.

— Décidément, dit-elle, vous n'êtes plus au jeu, monsieur Merris... Voyez plutôt, je vous prends une tour, et, échec au roi !

— C'est vrai, répondit Raoul en plaçant devant son roi l'unique cavalier qu'il avait conservé.

Puis il ajouta :

— Si votre oncle était resté, il aurait pris sa revanche.

— Le regrettez-vous ? demanda-t-elle doucement.

Il la regardait... Elle leva les yeux vers lui et rougit.

Il se remit au jeu pour cacher son trouble.

— Echec à votre tour, dit-il en avançant son fou d'une main qui frémissait.

(A suivre.)

Etudes de M^e ERNEST PINAULT, notaire à Nantes, place Royale, 11, et de M^e HENRI GATINEAU, avoué à Nantes, place Royale, 3.

PLAGE DU POULIGUEN
ADJUDICATION

Le Mardi 10 Septembre 1889, à une heure, en l'étude dudit M^e PINAULT, commis à cet effet,

DEUX JOLIS CHALETS
CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Situés au POULIGUEN (Loire-Inférieure).

1^o Le Chalet Miraille, donnant sur le quai du Pouliguen, composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage de cinq pièces chacun, dépendances, jardin derrière avec pompe.

Mise à prix, mobilier compris: dix mille francs, ci... 10.000

2^o Le Chalet Lakmé, situé derrière le précédent et donnant sur la rue du Bois, composé d'un rez-de-chaussée, et de deux étages, de cinq pièces chacun, dépendances, jardin derrière avec pompe.

Mise à prix, mobilier compris: quinze mille francs, ci... 15.000

S'adresser auxdits notaire et avoué. (686)

MAISON
A LOUER PRÉSENTMENT

AVEC COUR ET JARDIN
7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PETIT-SALMON, rue de la Comédie. (595)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

UNE MAISON

Avec Magasin, Cour, Remise et Écurie,

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir

S'adresser, pour traiter, audit M^e GAUTIER. (640)

ON DEMANDE une apprentie pour les Tapisseries artistiques. S'adresser rue du Marché-Noir, n^o 10.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Source de l'État. Applications en médecine: GRANDE GRIPPE. Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. GASTRO-ENTÉRIQUES. Affections des reins de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTEURIE. Prescrire comme Coléty. Administration de la C^o cannes-lonnaire: PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'Eau minérales, droguistes et pharmaciens.

A VENDRE

Un superbe chien couchant

S'adresser à M. MOREAU-PELTIER, à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).

ON DEMANDE A ACHETER un bon ratier.

S'adresser au bureau du journal.

PILULES DE BEECHAM

Pour maladies bilieuses, affections du système nerveux, telles que flatuosités, coliques, nausées, maux de tête, vertiges, épilepsie, ballonnement du ventre après les repas, assoupissements, rhumes, refroidissements, échauffements, manque d'appétit, épuisements, dyspnée, constipation, taches érythémateuses, insomnies, cauchemars, tremblements, nerveux, etc. La première dose soulage le malade dans les vingt minutes. Ce n'est pas une exagération. On engage les personnes qui souffrent à se procurer une boîte de ces pilules à l'instant, elles reconnaîtront que leur valeur passe bien 25 francs la boîte, worth à moins à l'heure.

Les PILULES BEECHAM, prises suivant les indications, se recommandent sur tout à l'usage des dames comme moyen sûr et efficace. Ces pilules guérissent toutes obstructions internes ou irrégularités du système. Dans les cas d'AFFAIBLISSEMENT DE L'ESTOMAC; DE DIGESTIONS LABORIEUSES; DE DESORGANISATION DU FOIE elles agissent comme un charme, une ou deux doses suffisent pour opérer des miracles (dans l'organisme); elles fortifient le système musculaire, ramènent le beau teint, déjà depuis longtemps perdu, rétablissent le bon appétit et ramènent le physique dans son ensemble. Ce sont les des "Elixirs" reconnus par des milliers de personnes de toutes classes de la société humaine et la preuve, offrant la meilleure garantie aux vendeurs, c'est que depuis tous les temps on n'a jamais vu un grand succès d'exportation, QUE LES PILULES BEECHAM. Chaque boîte renferme l'instruction.

Ces pilules sont préparées uniquement par THOMAS BEECHAM, à St. Helens, Lancashire, Angleterre, et se vendent dans toutes pharmacies en France à raison de 2 francs et de 4 50 la boîte. Seuls Représentants pour la France: PHARMACIES ANGLAISES, RUE CASTIGLIONE, 2, ET AVENUE DES CHAMPS ELYSÉES, 62, PARIS.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de MM. Wickham Fr^{es}, Drs, Chems, ruede la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier et bandagiste

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 AOUT

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	85 60	Banque de France	3860	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	370	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 40	Banque d'Escompte	515	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	467 50	Compagnie parisienne du Gaz	516
4 1/2 1883	104 15	Comptoir national d'Escompte	570	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	490	C ^o Transatlantique 3 0/0 r. à 500	349
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1282 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	458	Panama 6 0/0 (résérie remb à 1.000)	36 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	530 50	Crédit Industriel et Commercial	585	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	378	— 6 0/0 2 ^e série	35
— 1865 4 0/0	522	Crédit Lyonnais	687 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	452 50	obligations à lots	112
— 1869 3 0/0	408 50	Crédit Mobilier	425	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	596 25
— 1871 3 0/0	396 25	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	399 75	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	520	Société Générale	460	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	407	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1876 4 0/0	521 25	Est	805	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	410	— 1870 5 0/0	100 05
— 1886 3 0/0	380	Paris-Lyon-Méditerranée	1340	Nord 3 0/0 r. à 500	417 50	— 1884 5 0/0	—
Bons de liquidation	526	Midi	1185	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	408	— 1889 4 0/0	93 20
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	409 50		

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 30	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20				3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 13
Blou	11 54				3 41	8 10			6 23
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 14		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11		4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24		2 18	4 57	9 11	2 22	2 59
Thouars		11 57	2 45		5 33	9 37		2 44	3 28
Niort		3 58	4 30		8 42	4 31	5 20	10 32	
Saintes		6 30	11 52		6 12	7 53		2 3	
Bordeaux		9 52	3 34		9	11 13	4 54		

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40	8 20			3	
Saintes				7 15	9 9		11 39		6 43
Niort				9 32	11		2 5	5 30	8 10
Thouars		6 5	12 11	12 47	1 35	4 15	8 21	9 59	10 46
Montreuil-Bellay		9 35	6 38	1 9	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr		9 55	7 18		2 50	5 18	9 41		
Chacé-Varrains		10 7	7 27		2 57	5 26	9 49		
Nantilly (arrivée)		10 13	7 34		3 2	5 31	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)		10 22	7 45		Mixte matin	3 13	5 42	10 3	
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 38	11 36		3 3	5 33			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 44		4 36	3 11	5 41		10 59
(départ)		7 57	11 54		4 42	3 15	5 45		11 7
Vivv		8 10	12 10		3 27	5 59			
Blou		8 19	12 19		3 35	6 8			
Vernantes		8 32	12 33		3 46	6 20			
Linières-Bouton		8 45	12 46		3 57	6 32			
Noyant-Méon		8 59	1		4 9	6 44			11 44
Château-du-Loir		10 10	2 9		2 58	5 22	7 58		12 26
Chartres		2 47	5 54	9 26	12 4	3 26	4 05		5 10
Paris		5 25	7 30	11 50	2 27	5 10	5 45		

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Direct mixte
Nantes	11 55		6 10	8 55	12 7	3 10	7 35		7 35
Angers	2 19	6 30	10 20	12	2 57	5 35	8 35		8 35
La Méritré	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1		10 1
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25			6 25
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32			6 32
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39			6 39
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24		10 24
(départ)	3 27	7 52	11 21	1 15	4 31	7	10 30		10 30
Varennes		8 5	11 32	1 27	4 45	7 13			7 13
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 38	5 1	7 29	10 50		10 50
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 12	5 46	8 11	11 16		11 16
Tours (arrivée)	5 5	9 42	12 46	2 51	6 35	8 51	11 48		11 48
Paris (arrivée)	10 39		4 40		2 35	5 7			5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Direct mixte
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	1 20	9 40	12 30	
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 53	5 25	8 47	
Langeais	2 13	5 43	8	12 8	3 30	6 8	9 30	
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 50	6 43	10 7	
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 54	10 19	
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	1 4	4 5	7 6	10 32	
(départ)	3 3	6 52	9 12	1 13	4 9	7 12	10 42	
Saint-Martin		7 6	9 26	1 25		7 25		
Saint-Clément		7 13	9 33	1 31		7 32		
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 39		
La Méritré	3 28	7 32	9 52	1 48	4 32	7 48	11 13	
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	2 3				